

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 29 (2002)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Printemps 2002 : pour une vieillesse sans souci  
**Autor:** Crivelli, Pablo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912953>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pour une vieillesse sans souci

PABLO CRIVELLI

*Même en ne gagnant que 1500 francs par mois, les salariés suisses pourront bénéficier du «deuxième pilier» grâce à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Telle a été en effet la décision du Conseil national, au terme d'une session spéciale de trois jours en avril dernier.*

**L'IDÉE ÉTAIT AMBITIEUSE.** Le projet débattu devait permettre aux personnes gagnant moins de 24 720 francs par an (seuil de l'actuelle LPP) de cotiser au deuxième pilier. L'extension de ces prestations sociales est une affaire urgente. Car, à l'heure qu'il est, une femme sur trois et un homme sur six sont exclus de la prévoyance professionnelle, soit que leur salaire annuel soit inférieur au seuil fixé par la loi, soit qu'ils travaillent à temps partiel. Vu le vieillissement croissant de la population, l'extension de la prévoyance professionnelle est aussi une nécessité à long terme. A l'avenir, en effet, l'AVS ne suffira plus pour mener une retraite digne.

Si pratiquement tous les membres du Conseil national admettaient la nécessité fondamentale d'adapter la loi, la gauche et la droite se disputaient sur le revenu minimum donnant accès au deuxième pilier. Soutenue par la gauche, la proposition de la commission de réduire le seuil de moitié était combattue par les partis bourgeois. Pour éviter un référendum, on s'est finalement rallié à un compromis proposé par les radicaux: le seuil donnant accès au deuxième pilier sera de 18 540 francs. De cette façon, 200 000 salariés de plus pourront cotiser à l'avenir au deuxième pilier, dont de nombreux travailleurs à temps partiel; grâce à une motion du PDC, les employés à temps partiel pour-

Keystone



Le 16 avril, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss s'exprime au Conseil national pendant la session spéciale consacrée à la révision de la LPP.

ront aussi cumuler les revenus gagnés chez différents employeurs. Pour atténuer les surcoûts résultant de cette extension de la prévoyance professionnelle, il a été décidé en outre d'abaisser graduellement de 7,2% à 6,8% le taux dit de conversion, qui fixe quelle part du capital économisé peut être versée comme rente annuelle; cette décision tient compte de l'allongement de l'espérance de vie moyenne et entraîne une légère réduction des rentes.

Une autre innovation a été approuvée lors de la session spéciale: les caisses de pension

collectives devront être plus transparentes et seront tenues de publier leurs coûts administratifs ainsi que les rendements des différentes caisses qu'elles gèrent. La révision de la LPP a été approuvée en fin de compte par 129 voix contre 11. Elle occasionnera des dépenses supplémentaires de 660 millions par an. Le projet passe maintenant au Conseil des Etats.

## Le Conseil national aime les enfants

A la fin des trois jours de la session, le Conseil national s'est montré généreux pour les parents exerçant une activité lucrative, notamment ceux élevant seuls leurs enfants: par 117 voix contre 53, les députés ont approuvé les mesures d'encadrement des enfants (jusqu'à 15 ans) en dehors de la famille, ce qui signifie entre autres la création, ces prochaines années, de 80 à 100 000 nouvelles places de crèche. Le coût total du programme d'impulsion s'élève à un milliard de francs. Pour l'instant, le Conseil national n'en a accordé qu'une première tranche de 400 millions pour quatre ans. Si le programme porte les fruits espérés, il y a de bonnes chances pour que l'expérience soit reconduite.

## Votations fédérales

**22 septembre 2002**

- Arrêté fédéral du 22 mars 2002 concernant l'initiative populaire «Pour le versement au fonds de l'AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)» et le contre-projet «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»
- Loi sur le marché de l'électricité

## Prochaines votations 2002:

24 novembre

Traduit de l'italien